

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUIN 2016

Présents : Lionella GALLARD, Philippe TESSIER, Jean-Claude CHADENAS, Alain GUILLOT, Michelle DILAJ, François CAZIN, Célia COUDERC, Fabrice GOUNY, Claude HASCOËT, Patricia LEVANT, Chantal SARTIAUX, Nadège ZEPPA.

Excusés : Laurent CHERRIER (pouvoir à Célia COUDERC), Pascal CHEVALLIER (pouvoir à Chantal SARTIAUX), Charles-Antoine de VIBRAYE (pouvoir à Madame le Maire).

Ordre du jour :

- 1) - Travaux de voirie VC n°11 et VC n° 30 : choix de l'entreprise
- 2) - Festival des Arts de la Rue 2016 : signature d'un PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) avec la Communauté de Communes Grand Chambord
- 3) - Association sportive Vineuil Sport : demande de subvention
- 4) - Fête des vendanges : subvention
- 5) - Commission de révision des listes électorales : désignation du délégué de l'administration
- 6) - Ecoles privée et publique : achat de calculatrices
- 7) - Conseil Départemental – transport scolaire collège de Contres : création d'un arrêt de car au carrefour de La Démalerie et Les Bombardières
- 8) - Agglopolys – Opération « Plantons le Paysage 1000 arbres pour le climat » : signature de la charte de l'arbre
- 9) - Achat de jardinières à la commune de Cour-Cheverny
- 10) - Affaires diverses.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mai 2016, par Madame le Maire, Lionella GALLARD.

Travaux de voirie VC n°11 et VC n° 30 : choix de l'entreprise

Après étude des devis des entreprises EUROVIA, EIFFAGE et COLAS par la Commission « Appels d'offres », c'est la Société COLAS qui a été retenue. Le montant total des travaux s'élève à 104 598,80 € HT.

L'ensemble du Conseil Municipal valide ce choix.

Festival des Arts de la Rue 2016 : signature d'un PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) avec la Communauté de Communes Grand Chambord

Une subvention de 4 300 € est attribuée pour le Festival. L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le PACT.

Association sportive Vineuil Sport : demande de subvention

Cette association demande une subvention de 250 €. La commune a offert deux coupes à l'occasion de cette course. Onze membres du Conseil Municipal sont d'accord pour l'attribution d'une somme de 80 €, un conseiller s'abstient.

Fête des vendanges : demande de subvention

Monsieur TEVENOT, Président du Syndicat des Viticulteurs, dans un courrier adressé à Madame le Maire, demande une « aide » compte tenu des récents sinistres subis par les viticulteurs, dus au gel et aux inondations.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Commission de révision des listes électorales : désignation du délégué de l'administration

En mars 2014, François CAZIN a été élu à ce poste, renouvelable tous les ans durant 3 ans. Il accepte d'occuper cette fonction pour la 3^e année.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette décision.

Ecoles privée et publique : achat de calculatrices

Lors du dernier conseil municipal, un forfait de 20 € a été accordé pour l'achat de calculatrices destinées aux élèves de CM2. Le prix d'une calculatrice étant de 16,75 € HT, soit 20,10 € TTC, une délibération modificatrice doit être faite pour 0,10 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour un forfait de 21 € maximum.

Conseil Départemental – transport scolaire collège de Contres : création d'un arrêt de car au carrefour de La Démalerie et Les Bombardières

L'arrêt, sur la route de Contres, sera maintenu, à la demande de Madame le Maire ; toutefois un nouvel arrêt sera créé au carrefour cité ci-dessus.

En ce qui concerne la création d'un nouvel arrêt, complétant celui de la Croix de l'Ormeau, le Conseil Départemental donnera sa réponse début juillet.

L'ensemble du Conseil Municipal valide ces décisions.

Agglopolys – Opération « Plantons le Paysage 1000 arbres pour le climat » : signature de la charte de l'arbre

Le dossier est en cours d'élaboration par Alain GUILLOT. Un expert se déplacera pour évaluer les besoins de la commune et aider au choix des essences. L'ensemble des prestations est gratuit. Le Conseil Municipal valide ces propositions.

Achat de jardinières à la commune de Cour-Cheverny

Plusieurs jardinières de la commune ont été cassées ou volées, d'autres sont très fragilisées par leur ancienneté. Le montant d'une jardinière rectangulaire neuve est de 250 €. La commune de Cour-Cheverny devant remplacer une partie de son matériel, le Conseil Municipal est d'accord pour lui acheter :

- 6 jardinières rectangulaires à 35 € pièce
- 3 jardinières rondes (1 m de diamètre) à 25 € pièce
- 3 jardinières rondes (0,80 m de diamètre) à 20 € pièce

soit un montant total de 345 €.

Affaires diverses

Prêt de la balayeuse de Cour-Cheverny : le montant de la location du matériel est de 50 €/h ; le coût du personnel de 16 € ou 19 €, en fonction du grade de l'agent qui effectuera le travail.

Frelon asiatique : depuis janvier 2016, Agglopolys prend en charge la destruction des nids à 100 %.. Le personnel communal devra, dans un premier temps, s'assurer qu'il s'agit bien de cette espèce. Monsieur SINET, à titre d'expert, validera ces constatations.

Dotations : elles sont en baisse.

- FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Inter Communales) : - 2 200 € (16 000 € en 2015)
- DSR (Dotation de Solidarité Rurale), DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : - 14 753 € en cumulé (respectivement en 2015 : 141 000 €, 3 991 € et 29 879 €).

Nuisances sonores : le Conseil des Sages a reçu un courrier de plaintes concernant les éoliennes et les tonne-fort. Une note explicative des viticulteurs a été jointe au dernier bulletin municipal.

Travaux de la maison rue de l'Argonne : le dossier de demande subvention au titre du fonds d'investissement local a été refusé. Madame le Maire signale que les communautés de communes et les communes importantes ont reçu des subventions au titre de ce fonds, au détriment des petites communes. Aucune des communes rurales de Loir-et-Cher n'a touché de subventions.

Un nouveau dossier sera déposé en 2017 après réunion de la commission matériel.

Cimetière : octroi de la DETR pour la réfection des chapelles et du mur et la création d'un jardin du souvenir, pour un montant de 18 815 €, soit 40 % du montant total des travaux (47 038 €).

Subvention « zéro pesticide » : 16 000 € nous ont été attribués,

« **Les petites cabossières** » : François CAZIN est allé constater que le débit continu d'eau, sur ce site, était engendré par la station d'épuration. Il est donc répertorié comme fossé et non comme cours d'eau, ce qui permet à la commune, d'en maîtriser l'entretien.

Inondations : une vingtaine de sinistres ont été signalés route de Fougères, aux Bombardières, à Troussay et route de l'Ebat. La plupart concerne des maisons avec sous-sols. Les pépinières BOUCHÉ, le golf et le camping des Saules ont été touchés.

La commune demande une reconnaissance de catastrophe naturelle. Le conseil des ministres donnera sa réponse le 8/06 . . Monsieur le Préfet organise une réunion le vendredi 10 juin. Il est probable que le département soit déclaré sinistré. Si la réponse est positive, la prise en charge sera totale ; il n'y aura alors aucune notion de vétusté.

Conséquences de la sécheresse: le dossier est long à étudier. La réponse sera donnée fin juin-début juillet. Si elle est positive, les dossiers devront être adressés aux compagnies d'assurance, dans un délai de 10 jours.

Le prochain Conseil Municipal le lundi 4 juillet 2016 à 19 h